



snes
fsu 28

Rentrée 2013 : les conditions ont-elles vraiment changé ?

Page 2

Dispensé de timbrage **Chartres CTC**

Second Degré-28

*Le Bulletin
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)*

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication : Olivier Mimeau C.P.A.P.: 1212 S 07639

Imprimé au S.N.E.S.-28 * 3, rue Louis-Blériot * 28300 CHAMPHOL

Tél. : 02.37.21.16.91 Fax : 02.37.21.39.89 Courriel : snes28@orleans.snes.edu

N° 93

Octobre 2013

0,70 €

Dépôt légal : 4e trimestre 2013



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 17 octobre 2013

Renoncements

Quel est le point commun entre le dernier projet de réforme des retraites et le bilan de cette rentrée 2013 ? Sans doute le terme de « renoncement » car, derrière la bonne volonté affichée par le ministère, on ne voit pas venir le « changement » annoncé. Le terme grandiloquent et médiatique de « refondation » cache l'absence d'ambition, tant les situations dénoncées dans les établissements (postes non pourvus, remplaçants déjà affectés à l'année, classes surchargées, heures supplémentaires pléthoriques...) sont dans la continuité des années passées.

Trois chantiers doivent constituer une priorité pour les mois à venir : l'urgence du recrutement, le retour à une vraie formation initiale et la relance de l'éducation prioritaire. Sur ces trois dossiers, le SNES-FSU attend des avancées importantes, le flou ou le manque d'ambition ayant prédominé depuis l'alternance. Les conditions de cette rentrée, malgré des créations de postes, ne sont absolument pas satisfaisantes, le SNES ayant dénoncé de multiples difficultés dans le département lors des CTSD des 19 et 27 septembre (lire p. 2).

Derrière ces urgences apparaît également le malaise du corps enseignant, ravivé par le suicide d'un collègue à Marseille fin août, et le désarroi de nombreux jeunes collègues. Selon un sondage commandé par la MAIF cet été, plus de la moitié des interrogé-e-s éprouvent de la frustration liée à l'exercice de leur métier, à cause d'un manque de reconnaissance, aussi bien au niveau symbolique qu'économique, et 65% des enseignant-e-s pointent du doigt la difficulté de leurs conditions de travail ainsi que la baisse de leur pouvoir d'achat. Avec 1 600 € nets mensuels pour un-e certifié-e, après cinq années d'études supérieures, nos professions ont perdu de leur attractivité, surtout avec des conditions d'entrée dans le métier plus difficiles. L'augmentation du point d'indice est plus que jamais nécessaire.

Le ministère doit donc agir sur cette situation, les paroles ne suffisent plus ! Le SNES-FSU portera son projet d'une amélioration générale des conditions de travail, d'emploi et de rémunération de tous les personnels.

Franck Mousset

SOMMAIRE

Éditorial	1
Rentrée 2013 : les conditions ont-elles vraiment changé ?	2
Une rentrée active au collège de Nogent Le Roi	2
Demande d'audience au DASEN : mode d'emploi	3
Stage : Réforme du Lycée : Bilan d'étape	4

Rentrée 2013 : les conditions ont-elles vraiment changé ?

Compte-Rendu du CTSD du 19 septembre

L'ordre du jour portait sur la rentrée dans les écoles et les collèges du département. Après la lecture de notre déclaration, le DASEN (ex-IA) a répondu sur différents points :

Il reconnaît que si la moyenne par classe a légèrement baissé, elle reste supérieure à la moyenne nationale (23 élèves par classe nationalement contre 23,75 dans le département). Il assume que les problèmes rencontrés dans les collèges d'Anet et de Nogent-le-Roi soient la traduction de son choix politique de différencier la dotation en fonction de l'indice de difficulté des collèges. Il reconnaît aussi que la rentrée dans les collèges a été doublement compliquée : difficultés techniques et politiques se sont cumulées, avec des changements de dernière minute, une nomination tardive de stagiaires, des problèmes de prévisions dans certains établissements, et le problème récurrent du remplacement avec 16 Équivalents Temps Plein vacants au 19 septembre (Maths, Musique, Arts plastiques et Lettres classiques étant les disciplines les plus touchées).

Nous sommes à nouveau intervenus pour dénoncer le recours systématique aux heures supplémentaires et le chantage exercé sur les collègues pour les faire accepter (maintien des groupes et des dispositifs d'aide). Le taux est passé de 8,8% en janvier à 9,3% suite aux ajustement de juillet et de septembre. Nous déplorons le fait que les chefs d'établissement en soient réduits à demander des HS pour éviter de nouveaux compléments de service – des dotations en HP suffisantes dès janvier régleraient le problème -.

Le département a subi 3 suppressions de postes d'AED. L'administration les a fait porter sur les moyens de remplacement, soulignant la position délicate dans laquelle sont les établissements aujourd'hui.

Concernant l'éducation prioritaire, le DASEN a annoncé qu'une demi-journée banalisée se tiendrait mercredi 9 octobre dans tous les collèges ECLAIR et RRS du département. Elle serait peut-être suivie d'assises académiques dans le département.

Enfin, nous sommes intervenus sur les AVS, le DASEN nous ayant informés que sur 60 personnes en contrat d'AED-AVS, 14 seraient concernées cette année scolaire par des prolongations de contrat débouchant sur des CDI (et non des titularisations). Les AVS qui ont un contrat aidé sont exclu-e-s du dispositif.

L'ensemble des représentants des personnels a voté contre les conditions de cette rentrée dans le second degré (Vote Défavorable Unanime entraînant la tenue d'un deuxième CTSD).

Compte-Rendu du CTSD du 27 septembre

Nous avons commencé par lire une déclaration rappelant les raisons du vote contre du précédent CTSD.

L'administration nous a informés qu'il n'y avait pas eu de changement par rapport aux précédents documents. À ce jour, il reste encore 11 Équivalents Temps Plein vacants (sur des Blocs de Moyens Provisoires à l'année ou sur des remplacements).

Nous avons aussi demandé au DASEN d'écrire aux personnels un courrier explicatif sur le problème de la récupération d'un lundi sur des mercredis après-midi, l'évocation du lundi de pré-rentrée étant très maladroite alors qu'il s'agit d'une récupération liée au prolongement des congés d'automne.

L'ensemble des représentants des personnels présents a à nouveau voté contre les conditions de cette rentrée (en l'absence de la représentante du SGEN).

Une rentrée active au collège de Nogent-le-Roi

Une version courte de cet article est parue dans L'U.S. de rentrée n° 734

En fin d'année scolaire dernière, les enseignants du collège Jean Moulin, mécontents des conditions de rentrée qui leur étaient imposées, ont écrit au DASEN pour demander la transformation d'heures supplémentaires en heures postes, la transformation de BMP en compléments de service, un poste supplémentaire d'AED et un complément de poste de CPE ; précisant que, sans moyens supplémentaires, ils se mettraient en grève dès le jeudi 5 septembre.

Sans réponse du DASEN, nous avons décidé, avec l'appui des représentants de parents d'élèves, d'informer les parents par tract devant l'établissement durant les deux matinées de rentrée des élèves des conditions de rentrée : une désorganisation résultant des choix d'organiser les services en comptant sur les HSA et non sur les heures postes, en faisant des petits BMP difficiles à pourvoir sans TZR et dont peu de contractuels voudraient !

Jusqu'au dernier moment, l'Inspection académique a refusé de nous recevoir rapidement, arguant d'une absence de moyens à distribuer et d'un planning trop chargé.

Le 5 septembre, environ 90 % des enseignants et personnels vie scolaire étaient donc en grève et l'Inspection académique acceptait enfin de recevoir une délégation dans la matinée. Une erreur d'interprétation entre l'Inspection académique et le chef d'établissement sur les chiffres de la DGH nous a laissé penser que nous avions gagné quelque chose : 20 heures postes de plus et 2 CUI mais il n'en est rien puisque ce sont en fait les moyens attribués à l'ULIS !

Lors du dernier échange téléphonique avec l'Inspection, nous avons eu comme réponse que les chiffres des effectifs seraient révérifiés, que les collèges qui en ont le plus besoin obtiendraient alors des moyens supplémentaires mais que les décisions ne pouvaient être prises que par le DASEN lui-même. En attendant, nous restons vigilants et mobilisés, en lien avec les parents d'élèves.

Julien Jaffré

Rentrée mouvementée au collège d'Aneth

Pour protester contre la hausse des effectif, le nombre pléthorique d'Heures Supplémentaires et les compléments de service, l'ensemble des collègues a décidé de refuser à la rentrée la fonction de professeur principal et les heures supplémentaires.

La rentrée s'est donc fait sans demi journée d'accueil des élèves et un tract a été diffusé pour expliqué la démarche aux parents d'élèves.

L'administration a finalement cédé un BMP de 7 H en mathématiques lequel n'as pas été pourvu, et la direction de l'établissement a été amenée à revoir toute la répartition des classes et les services sans résoudre complètement le problème des HS. Aujourd'hui le collège fonctionne sans possibilité de dédoublement ni dispositif d'aide. Les collègues restent mobilisés et demande une audience au DASEN pour faire en sortent que la situation puisse s'améliorer dès la rentrée prochaine.

Demande d'audience au DASEN : mode d'emploi

Principes généraux

Une demande d'audience est censée arriver après un certain nombre de démarches internes à l'établissement: entretiens avec le Chef d'établissement, lettres au Chef d'établissement...

Elle doit reposer en principe sur un collectif au sein de l'établissement même s'il est compliqué d'obtenir l'adhésion de tous.

Prévenez-nous dès le début de la démarche. Nous vous conseillons fortement de vous faire accompagner par un représentant de la section départementale du SNES :

- Avant, pour faire accélérer les choses
- Pendant l'audience, pour être garant de la teneur des échanges
- Après, pour permettre le suivi lors des instances départementales suivantes.

La lettre

Le courrier doit absolument se faire par voie hiérarchique : « Sous couvert » du Principal/Proviseur.

Ne jamais envoyer de courrier directement au DASEN.

Indiquer les motifs de la demande (rester très factuel – ne pas qualifier les faits) de façon succincte. Il vaut mieux préparer un dossier plus étayé en parallèle pour l'audience elle-même.

Préciser que vous souhaitez être accompagnés de représentants des personnels du SNES-28.

S'il y a une pétition, la joindre et l'indiquer dans le courrier : « En pièce jointe : ... »

En bas de courrier, indiquer la mention « Copie au SNES-28 » (ne pas oublier de nous en faire parvenir une copie).

Qui signe ? Le courrier peut se signer « Au nom des personnels/ des enseignants ».

Privilégier une signature collective : plusieurs collègues, au mieux des membres du CA puisque représentants des personnels.

Obtenir une réponse

Le courrier doit être envoyé par mel au SNES-28 et éventuellement au cabinet de la DSDEN (en plus de la voie hiérarchique qui peut prendre un peu de temps).

C'est ce mail qui va nous permettre d'intervenir auprès des services pour nous assurer que la demande suit son cours et/ou d'accélérer la procédure.

Bien souvent, sans cette démarche, la réponse arrive dans l'établissement de façon tardive et peut être sujette à interprétation de la part du chef d'établissement (choix de la délégation ...).

Olivier Mimeau, Frédérique Marchand-Selvais, Franck Mousset

*... accompagnement personnalisé... épreuves du baccalauréat...
... tronc commun... annualisation...
... enseignements d'exploration... dotation globalisée...*

« Réforme du lycée » : trois ans de réformes faites sans cohérence d'ensemble, dans la confusion et le « bricolage dans les lycées généraux et technologiques. Quel retour sur cette réforme en cours ? Quel bilan ? Quelles propositions pour une autre réforme ? Les enseignant-e-s ont tout intérêt à prendre le temps de faire le point et de formuler des revendications et espoirs communs ; sans attendre la publication d'un bilan ministériel annoncé dans le courant du premier trimestre, suivi de discussions sur d'éventuelles mesures à prendre.

Le SNES-FSU propose ce stage à ses adhérent-e-s et à tous les personnels intéressés. Il est destiné à vous apporter des éléments de réponse mais il est également ouvert à l'expression de votre propre expérience.

Le lycée, quel bilan de la réforme ? Quel projet pour une autre réforme ?

**Stage animé par Valérie Sipahimalani,
secrétaire nationale SNES - responsable du secteur « lycée »**

Mardi 17 décembre 2013

(8 h 45 - 16 h 30)

au Lycée Fulbert à Chartres

Date limite de dépôt des demandes d'autorisation d'absence auprès du chef d'établissement :

**Vendredi 15 novembre 2013
au plus tard**

Demander une fiche d'exercice du droit syndical au secrétariat de votre établissement, cocher la case **Formation syndicale**, indiquer la date et le lieu du stage, porter la formule :

“Stage organisé par le SNES-FSU sous l'égide de l'IRHSES”.

Déposer la demande auprès du chef d'établissement **au plus tard 1 mois avant le stage**. Une absence de réponse au bout de 15 jours vaut acceptation.

ATTENTION ! Il n'y a pas de convocation préalable à fournir, une attestation de présence sera remise aux stagiaires à l'issue de la journée (en cas de difficulté contacter immédiatement le SNES-28 au 02.37.21.16.91, par fax au 02.37.21.39.89 ou par courriel à snes28@orleans.snes.edu)

N'oubliez pas d'informer la section départementale de votre inscription (indispensable pour prévoir l'accueil de tous-tes) en renvoyant le papillon ci-dessous, ou par mail à snes28@orleans.snes.edu

A retourner à : SNES28 – 3 rue Louis Blériot – 28300 CHAMPHOL

STAGE « Lycée : bilan d'étape de la réforme »

Etablissement :

Nom Prénom	Discipline	E-mail – Téléphone
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....